

[...]

[...]

[...]

[...]

[...]

[...]

[...], le [...]

Objet : Signification d'un commandement de quitter les lieux

Maître,

Je vous prie de bien vouloir signifier à [...], locataire du logement situé [...], un commandement de quitter les lieux, en exécution de la décision suivante :

Juridiction : [...]

Date de la décision : [...]

Référence RG : [...]

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du bailleur

P.J. : copie de la décision revêtue de la formule exécutoire, copie du contrat de location, copie du commandement de payer visant la clause résolutoire le cas échéant, décompte actualisé des sommes dues.

Références. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, article 24 · Code des procédures civiles d'exécution, article L. 412-1 et suivants (délai de deux mois, trêve hivernale).